

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date du Conseil Municipal**  
6 mars 2023  
**Date de convocation**  
28 février 2023

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

**Présents** : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

**Pouvoirs ont été donnés** :

Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES  
Mme A. DANET à Mme A. RAINGUE-GICQUEL  
M. R. MORIN à Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**29.03.2023**

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2022**

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du bilan 2022 des acquisitions et cessions immobilières :

**1) ACQUISITIONS COMMUNALES :**

VENDEUR	SITUATION	N° PARCELLE	SURFACE	MONTANT €
Consorts LEVÊQUE	25, place de l'Eglise	Section BS n°260 et 261	186 m <sup>2</sup>	82 400 €
M. et Mme REGNOUF	9, rue de la Gaudinai	Section BS n°685, 687 et 693	1 161 m <sup>2</sup>	284 600 €
Mme BIZEUL	14 bis, place de l'Eglise	Section BS n° 88, 89, 542 et 544	285 m <sup>2</sup>	133 089,69 €

2) **CESSIONS GRATUITES** au profit de la commune (sans soulte de part et d'autre) : sans objet

3) **VENTE DE PARCELLES COMMUNALES** : sans objet

4) **VENTES DE BATIMENTS COMMUNAUX** : sans objet

➤ Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 février 2023 ;

Le Conseil Municipal,  
**PREND ACTE.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,  
Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **10 MARS 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **10 MARS 2023**